



CYBERGUN – Un scénario digne d'un Polar

Armes factices et pertes abyssales (publié fév.2022) La société Cybergun, spécialisée dans les armes factices, s'illustre par une bien curieuse évolution. Entre 1986 et 2011, les ventes et les résultats progressent à un rythme soutenu. Brutal revirement en 2012, une manœuvre douteuse génère un déficit de 22 millions €. Et les années suivantes, de lourdes pertes s'accumulent, sans cesse compensées par des apports de capitaux. Par Qui et Pourquoi ?

1986 à 2011 - Armes factices et Bénéfice réel

Une croissance rapide, maîtrisée et lucrative

La société créée en 1986, par Jérôme MARSAC est spécialisée dans la conception et la distribution de répliques de pistolets destinées aux activités de loisirs et d'entraînement. Durant les deux décennies suivantes, Cybergun ne cessera d'augmenter ses ventes et ses bénéfices. (voir Annexes 1 et 2) En 2002, l'introduction en Bourse confirme sa bonne santé financière, attirant de nouveaux des investisseurs. Et l'exercice 2010/ 2011 est la dernière période faste de la société, avec un chiffre d'affaires de 74 millions €, en hausse de 46% sur un an et un bénéfice de 4 millions €, en hausse de 32% sur un an, et avec une situation financière considérée comme saine par la Banque de France et un cours en Bourse à 12,05 €.

Ses principales caractéristiques

Une stabilité de l'équipe de direction

Jérôme MARSAC, fondateur en 1986, actionnaire majoritaire avec 45% des parts, (les autres 55% étant répartis sur une multitude de personnes), et ses deux fidèles lieutenants, ses directeurs administratif et financier.

Une répartition de la clientèle dans le monde entier

Le groupe est constitué d'une maison mère située en France et de 13 filiales localisées aux USA, Luxembourg, Danemark, Hong Kong, Grande Bretagne, Italie, Slovénie. En mars 2011, aucun client de Cybergun ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires

Un choix de mode de production risqué mais sous contrôle (?)

La conception des produits et leur stockage sont assurés par les entreprises du Groupe. La production est intégralement sous traitée sur 15 sites différents en Asie, et peut-être aussi en Israël, bien que ce pays ne soit jamais mentionné dans les documents. En effet, l'histoire et la dénomination du revolver IMI Eagle Désert indique une naissance à l'Institut Military Israël (IMI)

2011-2012 Un abracadabrant tsunami financier

Une transaction fictive ou factice ?

Avril 2011 : les dirigeants décident de diversifier le Groupe dans l'activité jeux vidéo. Pour ce faire, ils procèdent à l'acquisition d'une société américaine I2G pour 16,8 millions €, et à des achats de licences pour 4,3 millions €. Le vendeur d'I2G est le français Frédéric Chesnais, qui perçoit 4 millions €, en numéraire et 12,8 millions € en actions nouvelles Cybergun, dont il devient ainsi actionnaire. **Mars 2012** : les dirigeants prétendent constater l'absence totale de rentabilité des jeux vidéo et décrètent que l'investissement, effectué en avril 2011, doit être considéré comme intégralement perdu. Et même si la perte n'est encore que potentielle, elle sera comptabilisée dès mars 2012, générant ainsi déficit abyssal de 22 millions € (voir annexes). Comment, en moins d'un an, des dirigeants expérimentés peuvent-ils émettre un tel jugement sur les effets à court terme d'une aussi lourde dépense ? **Décembre 2012**, Revente de I2G pour 150 000 €, (avec une clause de retour à meilleure fortune de 4,9 millions €) à un « manager de Cybergun », sans plus de précision. Entre mars et décembre 2012, F Chesnais a cédé la totalité de ses actions Cybergun, il pourrait être aussi le racheteur d'I2G. (voir plus loin)

Sans aucune justification cohérente

Le document de référence destiné à la Bourse ne comporte aucune analyse sur l'origine d'une telle gabegie qui, pourtant,

menace la survie du groupe. Avec 25 ans d'expérience, Jérôme Marsac et son équipe ont une bonne connaissance du marché, de plus ils sont, en principe, victimes de cette très douteuse transaction. Comment, alors, auraient-ils pu commettre une aussi grossière erreur ? Il est aussi troublant de noter qu'aucun recours n'est engagé contre le vendeur Frédéric Chesnais, qui pourrait être poursuivi pour tromperie sur la valeur de la société I2G. On peut aussi s'étonner du montant de l'impôt sur le bénéficiaire, 1,5 million €, bien trop élevé pour une société présentant un tel déficit. Cela signifie-t-il que la perte de 22 millions € est apparue fictive pour le fisc ? Les boursicoteurs, eux, s'en tiennent à la publication des comptes : le cours de l'action dégringole de 12€ en juillet 2011 à 1 € en décembre 2012.

Ni la moindre observation des autorités de contrôle

Les commissaires aux comptes valident les comptes sans aucune réserve, cependant, ils augmentent leurs honoraires ! Un droit d'alerte est exercé en avril 2014, soit 2 ans après les faits. L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) ne réagit pas, aucune procédure n'est déclenchée à la suite de cette opération portant un grave préjudice aux actionnaires. Le 9 octobre 2014, le secrétaire général de l'AMF « a décidé l'ouverture d'une enquête portant sur l'information financière et le marché du titre Cybergun, à compter du 1er janvier 2013. », et donc sur des faits postérieurs à cette grossière manipulation des comptes.

Des perdants non rancuniers et un curieux gagnant impuni

Les perdants sont la société et ses salariés, mais aussi les détenteurs d'actions avec une perte de 11€ par action. Quant à J Marsac, le plus lésé de tous (en apparence au moins) il quitte Cybergun en 2014 et la suite de son histoire reste inconnue. Le principal gagnant est Frédéric Chesnais qui perçoit 4 millions € au moment de la vente d'I2G en 2011 et environ 2 millions € de ses reventes d'action entre mars et décembre 2012. F Chesnais a donc « gagné », de manière incompréhensible, en une seule année, 6 millions €. En décembre 2012, il n'est plus actionnaire de Cybergun et démissionne alors de toutes ses fonctions dans la société. Mais son avenir est bien assuré En 2013, il revient aux manettes de la société ATARI, qu'il avait quittée en 2007. Est-ce cette entreprise qui aurait racheté, pour 150 000 €, I2G à Cybergun? Une hypothèse plausible, du fait d'une même spécialisation des deux sociétés dans les jeux vidéo. En novembre 2015, il devient membre du comité consultatif du département de psychiatrie au [Mount Sinai Health System](#) de [New York, États-Unis](#). (Wikipédia). Le Mount Sinai est un hôpital privé à but non lucratif, dont la dénomination est une référence biblique pour le peuple hébreu. Qui a bénéficié de la manne des 6 millions € ?

Avril 2013 – Décembre 2020 : Importants déficits structurels et flots incessants de capitaux

Importants déficits structurels (Voir Annexes 1 et 2)

Mesure et brève analyse des causes apparentes

D'avril 2012 à décembre 2020, les déficits sont persistants et de grande ampleur. Sur toute la période, Cybergun enregistre une perte cumulée de 84 millions €, s'additionnant à celle des 22 millions € de l'exercice 2011/2012 (voir annexes). Ces déficits sont structurels car liés à la forte dégradation de la valeur des ventes, une chute de plus des deux tiers du chiffre d'affaires annuel, qui place certainement le Groupe en dessous de son seuil de rentabilité. Le coût de la sous-traitance et les frais de personnel n'ont cessé de se réduire en valeur absolue, mais à un rythme inférieur à la baisse du chiffre d'affaires

Des incohérences et contradictions

Sans cesse, des mesures phares sont annoncées, censées redresser les ventes, mais n'ont, en fait, aucun impact ni sur le chiffre d'affaires, ni sur le résultat. **En 2016**, développement de la vente en ligne, implantation d'une filiale au Japon, création d'une division militaire : Spartan Military, spécialisée dans la réplique d'armes pour l'entraînement de la police, gendarmerie, armée, sécurité privée, recrutement d'un dirigeant expérimenté : Emmanuel Maurin, ancien Général de l'Armée de terre. **En 2018**, obtention de l'agrément pour produire et vendre des armes à feu réelles. Un fait troublant se produit en juillet 2017 : suite à un litige pour rupture abusive, un ancien directeur, Bernard Liatti (2014-2015) de Cybergun obtient une indemnité de 525 milliers € et étonnamment, ce directeur acceptera d'être intégralement dédommagé en actions Cybergun (une monnaie de singe). De quelles informations dispose-t-il pour manifester une telle confiance ? Par contre, les banques s'en tiennent à l'analyse des comptes, elles annulent toutes les lignes de crédit accordées. La situation financière est, alors très critique et le dépôt de bilan semble, alors en 2014, inéluctable. Mais la société sera sauvée par de nouveaux actionnaires n'hésitant pas à investir, malgré l'état de l'entreprise.

Les nouveaux apporteurs de capitaux, des philanthropes ou ... ?

En 2014, les actionnaires historiques vendent leur part à une toute nouvelle société, Restared Investment (RI), située en Belgique.

Restared Investment, une intervention miraculeuse

Société créée le 29 juillet 2014, avec un capital de 20 000 €, une activité de conseil pour les affaires et deux actionnaires, des sociétés françaises. BM INVEST, 73 % parts, dirigée par Claude Solarz et INGECO, 27% des parts dirigée par Amaury de

Botmiliau. Ces deux entités ont pour seule activité la prise de participation dans des entreprises. C Solarz est connu pour son rôle chez Paprec (voir nos articles) Restared Investment va se montrer très généreuse avec Cybergun, son apport est de 18 millions € (en capital social et prêts associés). Claude Solarz est nommé président du conseil d'administration de Cybergun, et le restera jusqu'en décembre 2019. La relève est, alors, assurée par Hugo Brugière, déjà en poste à la direction générale de l'entreprise depuis 2015, qui devient ainsi le nouvel homme fort de Cybergun. Un grand mystère plane sur l'origine des 18 millions €. Pour investir cette somme dans Cybergun, Restared Investment s'est endettée. Mais auprès de qui ? L'information n'est pas dévoilée. Qui donc peut prêter 18 millions € à une société toute nouvelle (RI), dans laquelle, les actionnaires n'ont apporté que 20 000 €, et dont l'objectif est de financer une entreprise, Cybergun, d'apparence moribonde ? Et tout au long des années suivantes, Restared Investment, bien qu'en situation de dépôt de bilan, ne cesse de soutenir Cybergun, contraignant les associés à effectuer un apport de 7 millions € en 2019. Les limites sont atteintes, Restared Investment ne peut plus assurer à elle seule, la couverture des besoins financiers de sa filiale. Alors, commence une saga de restructurations financières plus complexes les unes que les autres, faisant appel à de nouveaux intervenants.

Le recours à d'autres financeurs

Des fonds d'investissement : Vatel Capital (France), Better Options (Pays Bas), Atlas Capital (GB) Des opérateurs en Bourse : en 2019, certains prêts « les obligations » viennent à échéance, mais Cybergun ne peut rembourser, alors, c'est un véritable appel à la charité boursière que lance Hugo Brugière à destination des opérateurs en Bourse :

Sur le site « Zesse Bourse » 1^{er} juillet 2019

Hugo BRUGIERE, Vice-Président et Directeur Général de CYBERGUN, déclare : « Les obligataires sont les seuls à ne pas avoir participé à l'effort de restructuration dans le cadre du plan de retournement, alors que toutes les autres parties prenantes ont consenti d'importantes concessions : les salariés avec les fermetures de filiales et les réductions d'effectifs, les fournisseurs par la renégociation des termes de paiement, les banques avec une cession décotée de leur créance, les actionnaires par un apport de plus de 8 M€ et une très importante dilution

Des questions sur l'ampleur des flux financiers

Des pertes massives incompréhensibles

Après 25 années de bénéfice, pourquoi de tels déficits structurels dans un secteur d'activité, malheureusement, très lucratif ? Pourquoi une chute du chiffre d'affaires, alors que sans cesse de nouveaux contrats sont signés ? Des ventes à perte ? Pour qui et pour quoi ?

Des financeurs philanthropes ou bien informés de réalités cachées?

Comment expliquer qu'avec une telle situation financière, un état avéré de cessation de paiement, Cybergun attire les financeurs, de Restared Investment aux fonds d'investissement et aux spéculateurs boursiers et bien d'autres encore ? Si ces questions restent sans réponse, on peut légitimement faire l'hypothèse que des personnes physiques ou morales ou qu'un ou plusieurs pays soient les bénéficiaires de tels flux financiers.

Quelques données sur les dirigeants

Jérôme Marsac, (18/05/1963) fondateur et dirigeant de Cybergun durant 25 ans. En 2014, au moment de son départ, Il a 51 ans, réside en Belgique, mais la suite de sa carrière professionnelle reste inconnue ! **Frédéric Chesnais**, actionnaire de courte durée dans Cybergun, grâce à la vente de la société I2G, spécialisée dans les jeux vidéo, lui rapportant 6 millions € net. Rappelons que les dirigeants de Cybergun ont considéré très rapidement que cette acquisition était un fiasco générant un gros déficit de 22 millions € en 2012. Il dirige des entreprises spécialisées dans les jeux vidéo, avant son arrivée en 2012 comme après son départ de Cybergun en 2014. A cette date-là, il reprend la société ATARI. Cette dernière pourrait bien l'acquiescer de I2G pour 150 000 € en décembre 2012. Résident aux USA, il est aussi investi dans un hôpital privé à but non lucratif, [Mount Sinai Health System](#) de [New York](#), une dénomination constituant une référence biblique pour le peuple hébreu. **Claude Solarz**, Président du Conseil d'administration de Cybergun de 2014 à 2019, fondateur en 1981 de BM Invest, une holding spécialisée dans les prises de participation dans des groupes, comme celui de Paprec dont il reste longtemps vice-président. En 2014, BM Invest participe à la création d'une filiale belge, Restared Investment, chargée d'investir dans Cybergun, dans des conditions bien curieuses (voir ci-dessus). Il est grand ami de Nicolas Sarkozy et participe activement à sa campagne présidentielle en 2007. C Solarz est aussi un passionné d'Israël, comme il le déclare lui-même et lui apporte un soutien sans faille au travers de différentes institutions. Président de Kadima France de 2008 à 2013 : Kadima est un parti politique créé en 2005 par Ariel Sharon. En 2008, une représentation en France est constituée dont la direction est confiée à C Solarz. ([voir vidéo](#)) Grand donateur de Hadassah France, une association créée en 1985, chargée de collecter des fonds pour financer le Centre Hospitalier Universitaire Hadassah de Jérusalem. ([voir vidéo](#)) Les interventions publiques de C Solarz en faveur d'Israël cessent au moment de son entrée dans Cybergun. Coïncidence ou relation de cause à effet ? Vice-président de la fondation France Israël, il participe aux actions de promotion d'Israël, siège à ses côtés Dominique Romano, aussi administrateur de Cybergun (voir ci-dessus) Rappelons qu'un des pistolets phare de Cybergun, est l'IMI Eagle Desert, conçu et fabriqué à l'origine, comme son nom l'indique, par l'Institut Military Israël. **Hugo Brugière**, proche de N Sarkozy et de C Solarz, entre dans Cybergun comme vice président en 2014, puis directeur général en 2015 et enfin Président du Conseil d'administration en 2019, en remplacement de Claude Solarz. A travers sa holding HBR Investment Group, il est actuellement le principal

actionnaire de Cybergun. Il exerce également de nombreux mandats dans différentes sociétés en France et dans le monde (ARCTURUS GROUP, BISTROTS PAS PARISIENS, KEYMEX, ...). Officier de réserve, il a commandé une compagnie au 19ème régiment du génie de Besançon.

Quelques données sur des administrateurs indéclicats

Amaury de Botmiliau administrateur de 2012 à 2016 Gérant d'Ingeco, société d'investissement, il a été jugé coupable par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) de délit d'initié pour la période du 17 au 24 février 2014 et lourdement sanctionné par une amende de 2 millions € : un montant « justifié » par l'importance de son patrimoine et du salaire mensuel versé par Ingeco. Cette décision a été réformée en cour d'appel de Paris en 2019 et l'indemnité réduite à 200 milliers €. Epinglé dans le rapport des commissaires aux comptes pour avoir facturé des prestations à Cybergun pour un montant de 192 milliers €, durant l'exercice 2013-2014, sans aucune convention approuvée préalablement par l'AG des actionnaires. **Dominique Romano** administrateur de 2015 à 2021 En 1988, D Romano crée Guibor, une société d'investissement. En 2015, au moment même de son entrée dans Cybergun, il sera impliqué dans un délit d'initié à la Bourse de New York. Pour mettre fin aux poursuites engagées par la SEC (le gendarme de la Bourse de New York) il accepte de verser plusieurs millions de dollars. (Source : Wikipédia) Franco israélien, il est membre du Conseil d'administration de la fondation France Israël, aux côtés de Claude Solarz. **Conclusion Seule une expertise très détaillée permettrait d'analyser l'origine de ces déficits aussi soudains qu'importants et incohérents, de comprendre les raisons de l'incroyable confiance des financeurs et de déterminer qui, personne physique, morale ou état, profite de ces flux financiers, de manière délictueuse ou non. Sources Cybergun** Documents de référence et rapports financiers de 2008 à 2020 Rapport du Conseil d'Administration 18 mars 2020 Communiqué du 2/7/2015 (site Cybergun) AMF 2017 commission des sanctions Arrêt cour d'appel de Paris 7 février 2019 Articles de presse (Boursorama, Valeurs en Vue, Intelligence Online) **Restarted Investment** Comptes annuels 2014 à 2020 Site Moniteur Belge : statuts et modifications **Dirigeants** Wikipédia

Annexe 1

Evolution du Chiffre d'affaires de 2006 à 2020

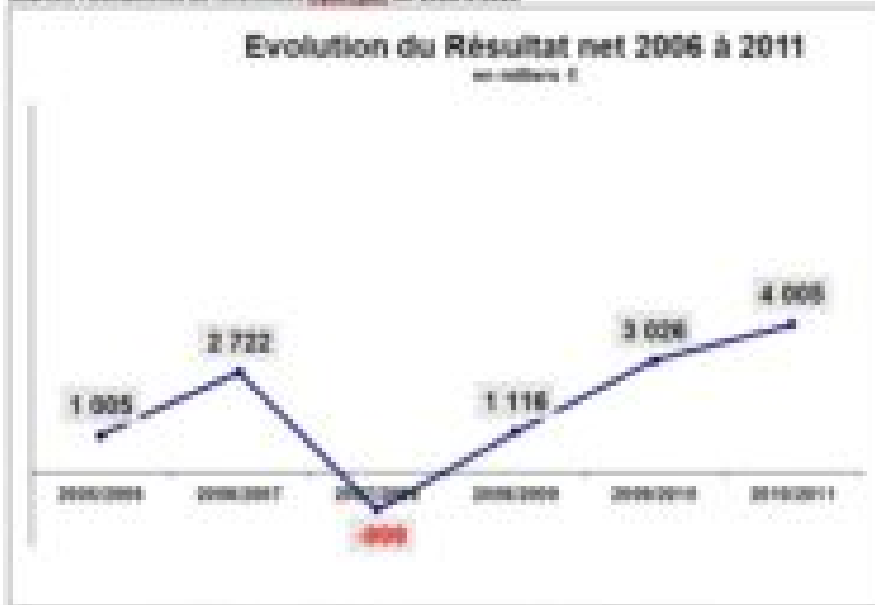
Source : Documents de référence (Cybergun) de 2006 à 2020



L'exercice 2020/2020 a une durée exceptionnelle de 21 mois. Pour une comparaison pertinente avec les exercices précédents de 12 mois, nous avons prorata les données. Le Chiffre d'affaire de 21 mois est de 40 268 milliers €, ce qui correspond à 23 010 milliers € sur 12 mois.

Annexe 2 Evolution du résultat net de 2006 à 2020

Sources : Documents de référence **Cybergun** de 2008 à 2020



L'exercice 2019/2020 a une durée exceptionnelle de 21 mois. Pour une comparaison pertinente avec les exercices précédents de 12 mois, nous avons proratisé les données. Le résultat de 21 mois est de - 19 824 milliers €, ce qui correspond à - 11 328 milliers € sur 12 mois.

Sources

URL de l'article : <https://www.cuisinedespatrons.com/cybergun-un-scenario-digne-dun-polar/>